



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021

Annexe

Partie 1 – Le Budget Principal

- I – Cadre général*
- II – La section de fonctionnement*
- III – La section d'investissement*
- IV – Indicateurs financiers 2020*

Partie 2 – Les Budgets annexes

- I – Budget annexe Camping Municipal*
- II – Budget annexe Jardin Botanique*
- III – Budget annexe de la Petite Enfance*
- IV – Budget annexe de la ZAC Alturan*

PARTIE 1 – LE BUDGET PRINCIPAL

I – CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les Communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2020, courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- **Une section de fonctionnement** dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **Une section d'investissement** dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

II – CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 avec deux confinements. Cette épidémie a ainsi impacté les finances locales de la Ville.

L'année 2020 a été également marquée par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80% des contribuables. L'Etat s'est substitué aux contribuables pour le paiement de l'impôt dans le cadre d'un dégrèvement sur la base du taux de référence global de taxe d'habitation et des abattements votés en 2017.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 979 268
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 576 376
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 604 183
Chapitre 66 - Charges financières	482 569
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	29 022
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0
S/T Dépenses réelles de fonctionnement	19 671 418
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	8 407 313
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 078 731

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	63 083
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 163 144
Chapitre 73 - Impôts et taxes	17 220 662
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 537 112
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	467 264
Chapitre 76 - Produits financiers	49
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	6 317 115
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0
S/T Recettes réelles de fonctionnement	28 768 430
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	337 219
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	2 646 665
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 752 314

⇒ **Les dépenses totales de la section de fonctionnement** (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 28 078 731€ en 2020. Elles sont constituées :

- de charges courantes : fluides, entretien des bâtiments communaux...,
- de dépenses de personnel,
- d'autres charges de gestion courante : subventions allouées aux associations et autres partenaires locaux,
- de frais financiers liés à la dette et à la trésorerie,
- et de charges exceptionnelles.

Une fois certains retraitements effectués (retraitement des travaux en régie, des dotations aux provisions en section d'investissement) pour un montant de 79 998€, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 20 284 355€ en 2019 à 19 591 420€ en 2020, soit une baisse de 3,4%.

Il est intéressant de relever que le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant luzien est en-deçà de celui des Communes touristiques littorales de + de 10 000 habitants :

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 par habitant – Commune de Saint-Jean-de-Luz	Dépenses réelles de fonctionnement 2019 par habitant – Communes touristiques littorales de + 10 000 habitants (source OFGL2019)
935€/hab	1 050€/hab

⇒ **Les recettes totales de la section de fonctionnement** s'élèvent à 31 752 314€ en 2020. Hors excédent de fonctionnement reporté de 2,6M€ et hors cessions, les recettes réelles connaissent une diminution de 4,4%.

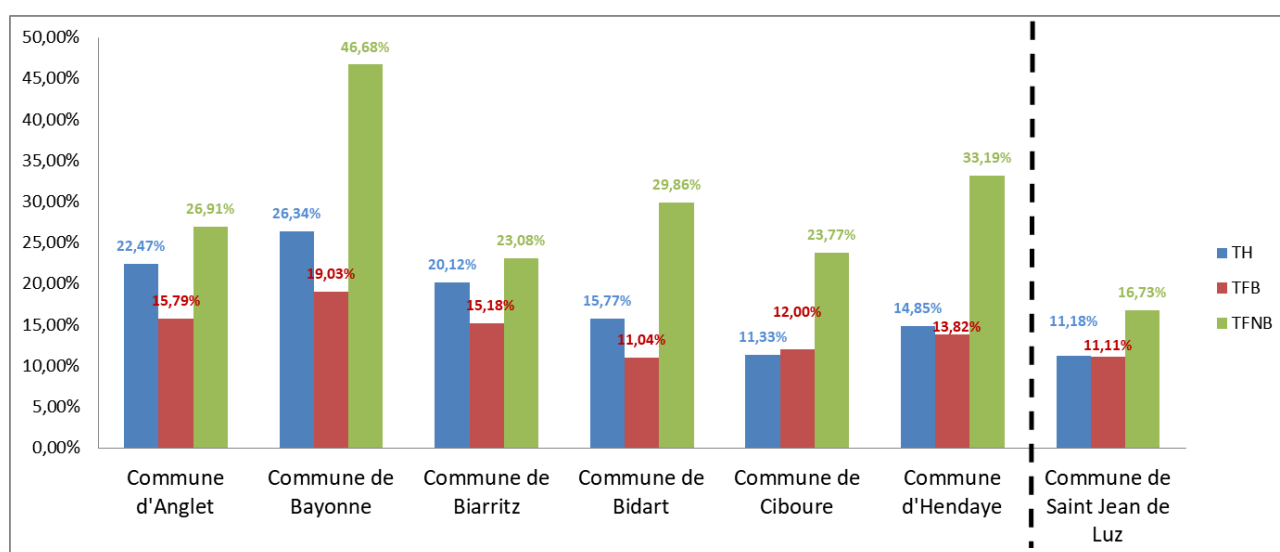
Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- le **produit de la fiscalité directe locale** (taxe d'habitation sur résidences principales et secondaires, taxes foncières et majoration de la part communale sur les résidences secondaires) : 10,2M€,
- la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : 1,7M€, en baisse de 3,7% entre 2019 et 2020, et en baisse de 50% comparé à 2011,
- **l'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque suite à la perte du produit de taxe professionnelle en 2010 : 3,1M€ en 2020,
- le **produit des jeux du Casino** en baisse en raison de la fermeture de l'établissement imposée par la crise sanitaire de la Covid-19 : de 616K€ en 2019 à 359K€, soit une baisse de 41,6%,
- les **droits de mutation à titre onéreux** : 2,6M€.

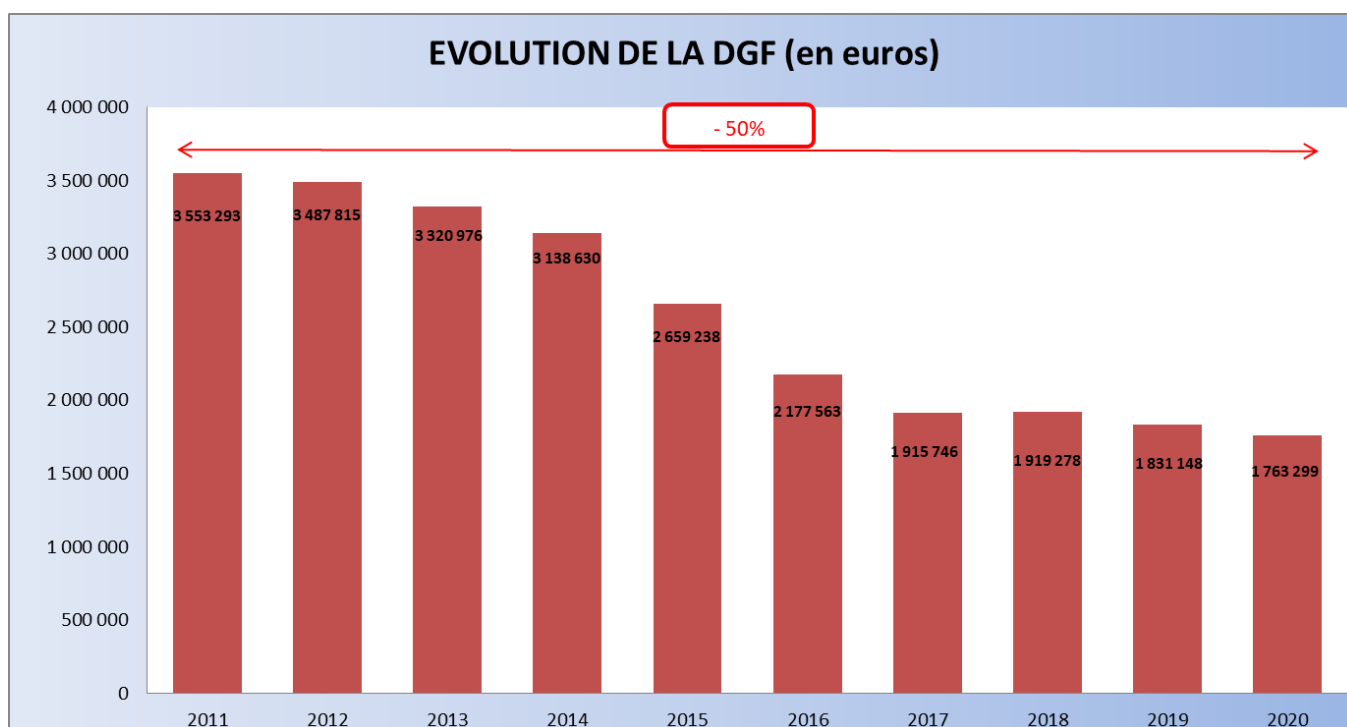
Les taux de fiscalité de la Commune n'ont pas évolué entre 2019 et 2020, permettant ainsi aux contribuables luziens redevables de la taxe d'habitation et sous conditions de revenus de bénéficier du plein effet du dégrèvement Macron sur la cotisation de TH.

Taux	2018	2019	2020
TH	11,18%	11,18%	11,18%
TFB	11,11%	11,11%	11,11%
TFNB	16,73%	16,73%	16,73%

Les taux de la Commune de Saint-Jean-de-Luz sont parmi les plus bas du territoire :



La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) a baissé de 68K€ entre 2019 et 2020 pour s'établir à 1 763 299€. Depuis 2011, la perte cumulée de DGF pour la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'élève à 1,8M€.



Les compensations d'exonérations fiscales de l'Etat au titre de mesures nationales sont en hausse en 2020 en raison du maintien dans le dispositif d'exonération des contribuables qui s'étaient vus supprimée la demi-part dite des « vieux parents ». Il convient de souligner que cette exonération constitue une perte de recette pour les collectivités territoriales puisque le calcul est effectué à partir du taux de taxe d'habitation de 1991. Le montant de ces allocations compensatrices est passé de 407K€ en 2019 à 440K€ en 2020.

Par délibération du 12 juin 2020, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a mis en œuvre un plan de soutien économique post-Covid pour accompagner le secteur économique local : abattement de tarifs et exonération, suspension de redevances tarifaires... qui représentent une perte de recette de 1,4M€. Parallèlement, la Commune a réalisé des économies sur ses dépenses de fonctionnement eu égard à la fermeture de certains services municipaux pendant le 1^{er} confinement. Au final, la crise sanitaire de la Covid-19 représente une perte nette de recettes de 451 000€.

En 2020, la Commune présente un résultat de fonctionnement cumulé de 3,6M€.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

⇒ **Les dépenses totales de la section d'investissement 2020** s'élèvent à 8,2M€ et se répartissent de la manière suivante :

- 5,7M€ de dépenses réelles d'investissement,
- 0,3M€ de dépenses d'ordre budgétaire,

- 2,1M€ de déficit d'investissement 2019 reporté

Parmi les dépenses réelles d'investissement, celles-ci sont composées de :

- 1,2M€ de remboursement du capital des emprunts,
- 4,3M€ de dépenses d'équipement brut
- et 151K€ d'autres dépenses.

Les dépenses d'équipement d'un montant de 4,3M€ sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'équipement liés au cadre de vie	Montant en K euros - 2020
Entretien sur le patrimoine communal	811 K €
Voirie et aménagements urbains	1 047K €
Acquisition équipements pour les services	384 K €
Ville et Ecoles Numériques	111 K €
Foncier et Urbanisme	12 K €
Etudes préalables	90 K €
Participations diverses	96 K €
Répartition des grands projets communaux	Montant en K euros - 2020
Stratégie du Littoral	638 K €
Politique de l'Habitat	10 K €
Réhabilitation du Pôle petite enfance	170 K €
Ederbidea	186 K €
Pôle culturel	439 K €
Signalétique	30 K €
Construction des vestiaires de Chantaco	95 K €
Réhabilitation et extension Ur-Yoko	17 K €
Aménagement du Centre-Ville	153 K €
Travaux relatifs à l'Eglise	27 K €

⇒ **Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 9,9M€.**

En 2020, la Ville a notamment encaissé le montant de la cession d'une partie de l'ensemble immobilier de la Pergola au groupe Thalazur pour un montant de 6,2M€.

Par suite, elle a perçu le fonds de compensation pour la TVA pour un montant de 620K€, un produit de taxe d'aménagement de 308K€, des amendes de police pour 419K€ et des subventions d'équipement pour 184K€.

Enfin, en 2020, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

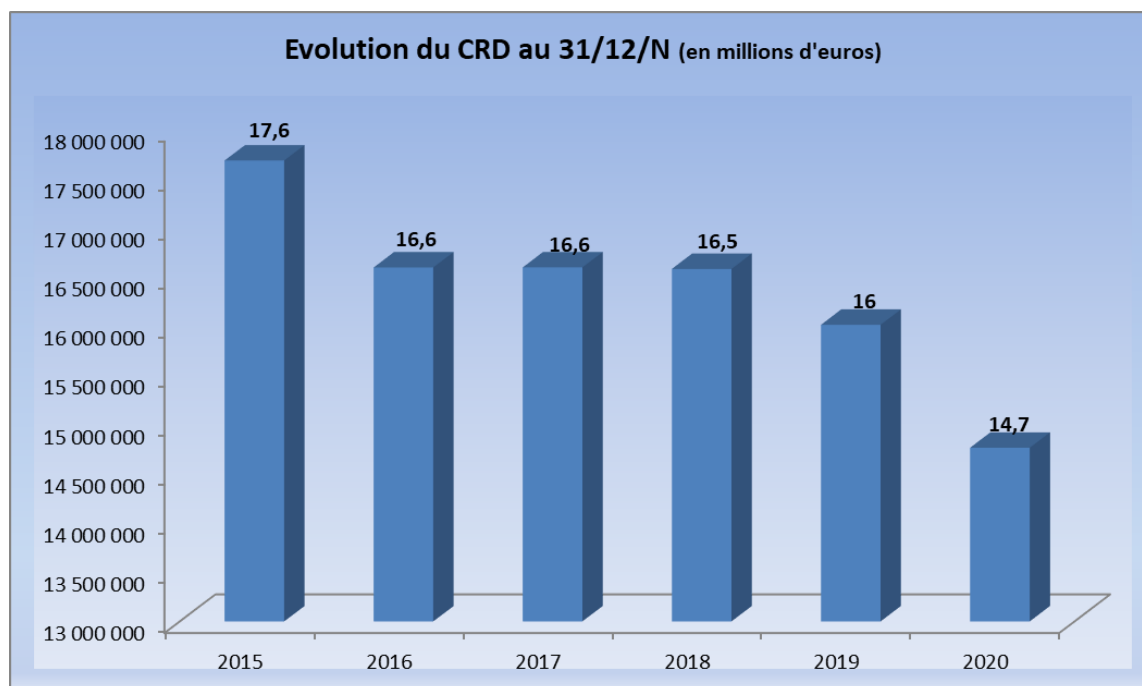
⇒ Au final, **la section d'investissement présente un solde d'exécution 2020 positif de 1,7M€.**

En cumulant le résultat des restes à réaliser 2020 (dépenses engagées non mandatées pour 731K€ et recettes notifiées mais pas encore versées pour 1,2M€), l'excédent de financement 2020 s'élève à +2,2M€.

IV – Indicateurs financiers 2020

⇒ Etat de la dette

En 2020, la Commune a poursuivi sa politique de désendettement puisque l'encours de dette est passé sous la barre des 15M€.



⇒ Le ratio de désendettement

La **capacité de désendettement de la Ville** est à fin 2020 de **4,99 années**. Les analystes financiers considèrent qu'une collectivité territoriale est en bonne santé financière lorsqu'elle présente un ratio de désendettement compris entre 0 et 11 années. La situation financière de la Commune est donc particulièrement saine.

PARTIE 2 – LES BUDGETS ANNEXES

I – LE BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

La Commune gère en direct le Camping Municipal Chibau Berria.

Habituellement ouvert en Mai, celui-ci a n'a pu ouvrir ses portes qu'en Juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Malgré une période d'affluence moindre sur le mois de Juin, le taux d'occupation est resté satisfaisant.

DEPENSES D'EXPLOITATION (en euros)	2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	150 519,97
Chapitre 012 - Charges de personnel	114 247,99
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1,78
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 222,22
S/T Dépenses réelles d'exploitation	267 991,96
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	17 095,01

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	285 086,97
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION (en euros)	2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 253,15
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	339 065,86
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	140,00
S/T Recettes réelles d'exploitation	345 459,01
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	83 231,99

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	428 691,00
---	-------------------

Les dépenses réelles d'exploitation ont été en baisse de 23% entre 2019 et 2020 en raison des effets de la crise sur le fonctionnement du Camping : moins de prestations réalisées par les entreprises et les services municipaux.

Le niveau de fréquentation du Camping en baisse comparé à 2019 explique également une diminution du chiffre d'affaires de 9%.

La section d'exploitation a dégagé un résultat d'exploitation cumulé de + 143K€.

En investissement, la Commune a poursuivi avec l'architecte en charge de l'opération de réhabilitation des blocs sanitaires du Camping la mission de maîtrise d'œuvre : 17K€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)	2020
Dépenses d'équipement	19 214,81
S/T dépenses réelles d'investissement	19 214,81

Déficit d'investissement N-1 reporté	41 577,18
--------------------------------------	-----------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 791,99
--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)	2020
Excédent de fonctionnement capitalisés	41 577,18
Subventions	0,00
S/Trecettes réelles d'investissement	41 577,18

Chapitre 040 - Ecritures d'ordre	17 095,01
----------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 672,19
--	------------------

La section d'investissement présente au 31 décembre 2020 un besoin de financement de 2 869 € (avec intégration des restes à réaliser).

II – LE BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE

La Commune assure la gestion du jardin botanique dans le cadre d'un budget annexe. Le financement de ce budget est notamment assuré par le versement d'une subvention du budget principal qui a augmenté entre 2019 et 2020 (celle-ci passant de 81K€ à 107K€) en raison de la baisse de certaines subventions versées par le Syndicat Bil Ta Garbi.

Le niveau de la billetterie s'est tout de même maintenu malgré l'annulation de nombreuses manifestations liées à la crise de la Covid-19.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	22 686,36
Chapitre 012 - Charges de personnel	124 348,05
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,58
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
S/T Dépenses réelles de fonctionnement	147 034,99

Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	1 072,79
------------------------------------	----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	148 107,78
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 627,92
Chapitre 74 - Dotations et participations	19 473,26
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	107 006,60
S/T Recettes réelles de fonctionnement	148 107,78

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	148 107,78
---	-------------------

En 2020, le budget annexe du jardin botanique dégage un résultat de fonctionnement nul.

III – LE BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

La Commune de Saint-Jean-de-Luz assure depuis Novembre 2019 la gestion en régie d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (Multi-Accueil Itsas Argia) afin d'offrir un accueil de qualité aux enfants en tenant compte de leurs besoins individuels et augmenter le nombre de places offertes sur le territoire. Sa capacité d'accueil est de 22 enfants.

Elle a également créé un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) « A Petits Pas » sur un territoire élargi (Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Guéthary, Ascain et Ahetze).

L'année budgétaire 2019 traduisait un budget de fonctionnement sur 2 mois.

Pour la 1^{ère} fois, l'année 2020 consacre un budget en année pleine marquée par l'épidémie de la Covid-19 et les mesures sanitaires pris par l'Etat et notamment le confinement.

Ainsi, la structure du multi-accueil est restée ouverte aux enfants des personnels soignants (2 enfants accueillis) pendant le 1^{er} confinement, puis ouverte dans des conditions sanitaires respectées lors du second confinement. Au final, ce sont 42 enfants qui ont fréquenté la structure en 2020.

Pour faire face à cette situation, les partenaires financiers ont répondu présent et notamment la CAF en maintenant le niveau de ses engagements financiers dans le cadre de ses différentes prestations de services.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques finance également le multi-accueil et le RAM.

Enfin, une subvention de la Ville équilibre ce budget annexe. Pour 2020, cette subvention s'est élevée à 70K€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	34 657,05
Chapitre 012 - Charges de personnel	379 725,08
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 501,63
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
S/T Dépenses réelles de fonctionnement	420 883,76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	114,54
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 460,12
Chapitre 74 - Dotations et participations	301 812,90
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	70 941,35
S/T Recettes réelles de fonctionnement	411 328,91

Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	9 554,85
-------------------------------------	----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	420 883,76
---	-------------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	420 883,76
---	-------------------

III – LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC ALTURAN

La Commune de Saint-Jean-de-Luz a cédé en 2020 le dernier lot de terrain au bailleur social Habitat Sud Atlantique à un prix de 300 000€ dans le quartier d'Alturan pour la réalisation d'un programme de 19 logements en accession sociale. Cette vente vient ainsi clôturer le budget annexe de la ZAC.